



Communiqué

Goodyear : 13 ans de combat et la victoire des salarié·es !

Alors que les propositions d'« accord de compétitivité » commencent à fleurir dans de nombreuses entreprises en cette sortie de confinement, demandant aux travailleurs et travailleuses d'augmenter leur temps de travail, de renier sur leur congés et leurs RTT, de baisser leur salaires, etc. au nom de la sauvegarde de l'emploi, l'Union Départementale CGT 41 se félicite de la victoire des ex-salarié-es de Goodyear.

Jeudi dernier, suite à une demande de départage dont l'audience s'est tenue le 28 janvier 2020, les prud'hommes d'Amiens ont rendu leur décision sur la fermeture de l'usine Goodyear d'Amiens en 2014 et sur le licenciement de plus de 1000 salarié-es dont 832 le contestaient. La direction est condamnée pour licenciement abusif et le caractère économique n'est pas reconnu. En effet, comment parler de « sauvegarde de compétitivité » lorsque la multinationale engrangeait à l'époque des bénéfices record de 2 à 3 milliard de dollars ?! Avec en sus des méthodes de management violente à l'encontre des salarié-es et de leurs représentant-es syndicaux, à la limite du harcèlement moral. Le jugement à trancher : les salarié-es doivent être indemnisés et immédiatement sous peine de majoration des indemnités.

La lutte contre la fermeture de l'usine Goodyear avait donné lieu à des poursuites judiciaires et des condamnations contre des camarades accusés d'avoir séquestré leur patron, alors qu'ils ne faisaient que défendre leur outil de travail en dénonçant une fermeture abusive, reconnue aujourd'hui.

A l'époque, l'UD CGT 41 avait monté un comité contre les discriminations syndicales pour soutenir ces salarié-es et tous ceux et celles qui, tous les jours, luttent pour que s'applique le droit du travail.

Aujourd'hui, cette lutte perdure. L'UD CGT 41 apporte tout son soutien à Anthony Smith, inspecteur du travail de la Marne, suspendu depuis des semaines par le ministère du travail et Muriel Penicaud pour avoir voulu faire respecter le droit du travail et la santé des personnels de l'ADMR en exigeant qu'ils et elles aient des protections individuelles pendant la crise du Covid-19 pour aller travailler sans se mettre en danger.

Aujourd'hui, l'UD CGT 41 refuse que ce soit les salarié-es qui paient la crise du covid-19 : elle dénonce les plans de licenciements en prévision dans le département, refuse les « accords de compétitivité » et exige que la « solidarité » prônée par Macron vienne des entreprises du CAC40 avec l'interdiction de verser des dividendes pour réinjecter l'argent dans les salaires et l'emploi.

Blois le 2 juin 2020